

Délibération n°DEL-21-0039

Blagnac - Requalification des espaces publics du quartier de la Cité des Cèdres : approbation des modalités de la concertation

L'an deux mille vingt-et-un le mercredi trois mars à neuf heures dix-huit, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Bureau s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Bureau :	68
Présents :	59
Procurations :	8
Date de convocation :	25 février 2021

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aussonne	M. Michel BEUILLE
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Colomiers	Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Comebarrieu	M. Alain TOPPAN
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUIGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Laurence ARRIBAGE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Sacha BRIAND, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Francis GRASS, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc

	MOUDENC, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Thierry SENTOUS, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN
Tournefeuille	M. Dominique FOUCHIER
Villeneuve-Tolosane	M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Gérard ANDRE	Karine TRAVAL-MICHELET
M. Grégoire CARNEIRO	Dominique FAURE
M. Thierry FOURCASSIER	Vincent TERRAIL-NOVES
M. Christophe ALVES	Gaëtan COGNARD
M. Jean-François PORTARRIEU	Philippe PLANTADE
Mme Agathe ROBY	Marc PERE
M. Bertrand SERP	Laurence ARRIBAGE
Mme Nicole YARDENI	Philippe PERRIN

Conseillers excusés

Cugnaux	M. Albert SANCHEZ
---------	-------------------

Délibération n° DEL-21-0039**Blagnac - Requalification des espaces publics du quartier de la Cité des Cèdres : approbation des modalités de la concertation****Exposé**

Positionné sur la commune de Blagnac, le quartier de la Cité des Cèdres est en pleine mutation. Le Promoteur Promologis souhaite édifier ou faire édifier un programme portant à la fois sur la démolition/reconstruction et la réhabilitation de bâtiments à usage de logements sociaux dont la conception date des années soixante. Circonscrite dans un périmètre relativement enclavé d'environ 53 000m², l'opération envisagée par le constructeur devrait permettre un renouvellement du parc existant, qui passerait de 332 logements à 506 logements environ.

Une convention de Projet Urbain Partenarial, signée entre la société Promologis et Toulouse Métropole le 12 février 2018, définit la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par Toulouse Métropole est rendue nécessaire pour l'opération de démolition/reconstruction et la réhabilitation de logements dans le quartier des Cèdres à Blagnac.

Les ouvrages actuels de desserte des terrains concernés par le projet de requalification de la Cité des Cèdres ne répondent pas aux besoins de cette opération. Les interventions envisagées vont demander la reprise de l'ensemble des voiries qui encadrent et irriguent le quartier ainsi que l'aménagement du parvis de la Maison de quartier. Ces interventions nécessiteront par ailleurs la désaffectation, le dévoiement et/ou l'extension de certains réseaux.

Des études ont été menées par Toulouse Métropole pour définir au mieux les équipements à désaffecter, dévoyer, réaliser et/ou renforcer.

Il s'agit :

- d'ouvrir le quartier par le percement d'une voie raccordant la rue des Mugnets aux allées Flandres-Dunkerque 1940,
- d'aménager une place urbaine autour de la Maison de Quartier,
- d'apaiser la circulation par le recalibrage de la voirie et la mise en place de dispositifs permettant le passage en zone 30 des voies du quartier,
- de concevoir des cheminements doux (trottoirs et pistes cyclables) de qualité, lisibles et conformes à la réglementation,
- de valoriser et conforter les espaces paysagers,
- de créer une offre de stationnement adaptée à la vie locale,
- de réaliser la désaffectation, le dévoiement et/ou le renforcement des réseaux EP, AEP.

L'objet de la présente délibération est de fixer les modalités de la concertation obligatoire conformément aux prescriptions des articles L103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme. Toulouse Métropole en tant que maître d'ouvrage est responsable de la concertation dont elle fixe les modalités.

Les objectifs fixés de la concertation sont les suivants :

- présenter et informer le public sur la base des études menées par Toulouse Métropole,
- recueillir l'avis du public sur les principes d'aménagement envisagés.

La concertation doit associer pendant toute la durée des études du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées par le projet.

Pendant cette étape de concertation, un dispositif d'information et de participation sera mis à disposition du public du 17 mai au 25 juin 2021.

Les modalités de ce dispositif sont les suivantes :

- Parution d'un avis dans la presse et sur le site internet de Toulouse Métropole,
- Mise à disposition au public d'un dossier de concertation, au siège de Toulouse Métropole, à l'Hôtel de Ville de Blagnac, ainsi qu'à la maison de quartier Odysseus à Blagnac. Ce dossier sera accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations,
- Organisation d'une réunion publique (si le contexte sanitaire permet sa tenue dans des conditions sanitaires satisfaisantes),
- Mise en ligne des informations relatives au projet sur le site internet de Toulouse Métropole,
- Tout autre moyen que le Président jugera utile au bon déroulement de la concertation.

Décision

Le Bureau,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau et au Président,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative du Bureau du 16 février 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'ouvrir la concertation et d'approuver la mise à disposition du public d'un dispositif d'information et de participation sur le projet de requalification des espaces publics du quartier des Cèdres à Blagnac du 17 mai au 25 juin 2021.

Article 2

De retenir les modalités de la concertation suivantes :

- parution d'un avis dans la presse et sur le site internet de Toulouse Métropole,
- mise à disposition au public d'un dossier de concertation, au siège de Toulouse Métropole, à l'Hôtel de Ville de Blagnac, ainsi qu'à la maison de quartier Odysseus à Blagnac. Ce dossier sera accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations,
- organisation d'une réunion publique (si le contexte sanitaire permet sa tenue dans des conditions sanitaires satisfaisantes),
- mise en ligne des informations relatives au projet sur le site internet de Toulouse Métropole,
- tout autre moyen que le Président jugera utile au bon déroulement de la concertation.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes en relation avec la concertation

Article 4

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole.

Résultat du vote :

Pour	67
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le

10 MARS 2021

Reçue à la Préfecture le

10 MARS 2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,




Jean-Luc MOUDENC